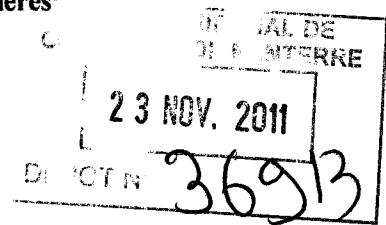


41 RUE PERGOLESE
Société par actions simplifiée au capital variable
Siège social : 14 rue Sarah Bernhardt - 92600 Asnières
RCS NANTERRE 503 684 847



PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2011

La société IVG Institutional Funds GmbH, société de droit allemand, dont le siège social est à The Squire 18 – Am Flughafen – 60549 Frankfurt am Main (Allemagne), immatriculée au Registre du Commerce, Section B du Tribunal d'Instance de Frankfurt am Main (Allemagne) sous le numéro HRB 91062, représentée par Monsieur Heiko SÜSS et Monsieur Richard KLEIN, associé unique (l'« **Associé Unique** ») de la société 41 RUE PERGOLESE, société par actions simplifiée au capital variable, dont le siège social est 14 rue Sarah Bernhardt à Asnières (92600), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 503 684 847 (la « **Société** ») a pris les décisions suivantes

- Constatation de la démission de directeurs généraux ;
- Modification de l'article 12 des statuts de la Société ;
- Nomination d'un directeur général ,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Commissaire aux comptes titulaire, la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, a été préalablement avisé des présentes.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique prend acte de la démission, à compter du 1^{er} septembre 2011, de Monsieur Ferdinand VON SYDOW, nommé en qualité de directeur général le 31 décembre 2010.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique prend acte de la démission, à compter du 1^{er} septembre 2011, de Monsieur Tim SACKNIESS, nommé en qualité de directeur général le 31 décembre 2010.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'de-18 ph'.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide, afin de prévoir les pouvoirs du Directeur Général, de modifier l'article 12 des statuts de la Société, en ajoutant à la fin de l'article le paragraphe suivant :

« Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué assistent le Président dans la direction générale de la Société.

Vis à vis des tiers, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient des mêmes pouvoirs que le Président de la Société, sous réserve, le cas échéant, des mêmes limitations de pouvoirs.

En outre, la collectivité des associés pourra, lors de la désignation du Directeur Général ou du Directeur Général Délégué et à titre de mesure interne, apporter les restrictions qu'elle jugera utiles aux pouvoirs de ces derniers. »

QUATRIÈME DÉCISION

Sur proposition du Président, l'Associé Unique décide de nommer, conformément à l'article 12 des statuts, à compter de ce jour, Madame Irmgard LINKER en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée indéterminée.

Madame Irmgard LINKER, en sa qualité de Directeur Général, sera chargé d'assister le Président dans la direction générale de la Société.

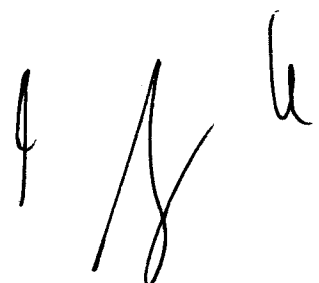
Vis à vis des tiers, elle bénéficiera des mêmes pouvoirs que le Président de la Société, sous réserve des mêmes limitations de pouvoirs. Toutefois, toute décision ne pourra être valablement prise qu'avec l'aval du Président ou d'un autre Directeur Général.

CINQUIÈME DÉCISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

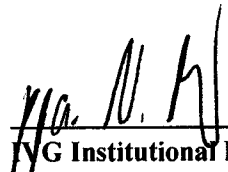
* *

*

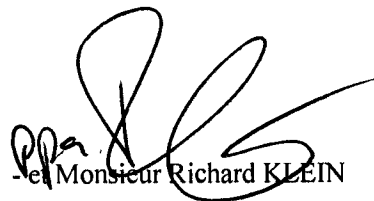


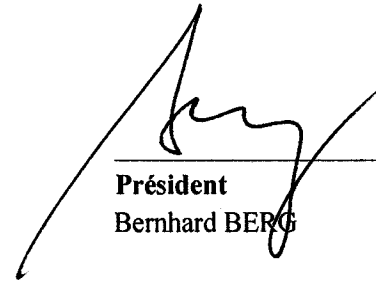
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique et le Président de séance.

En 4 exemplaires (un pour l'Associé Unique, un pour la Société et deux pour les formalités)


IVG Institutional Funds GmbH
Représentée par

- Monsieur Heiko SÜSS


et Monsieur Richard KLEIN


Président
Bernhard BERG


Directeur Général
Madame Irmgard LINKER¹

» Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».

